

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD,
M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA,
M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN,
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL,
M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS,
M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE,
M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO,
M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,
Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, M. Bernard CATELON à
M. Sylvain LAIGNEL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Thérèse
COROMPT à Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à
Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Jacques THOIZET à
M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat –
Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de
marchés à procédure adaptée

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 18-21 du Conseil 4 janvier 2018 portant délégation de pouvoirs au Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N° 18-28 : Convention avec la ville de Vienne pour les locaux 11-13-15 rue du 24 avril 1915

N° 18-41 : Convention d'occupation précaire de la société BEE COM

N° 18-42 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 € auprès de la Société Générale pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération

N° 18-43 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès de la Société Générale pour le budget annexe Assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

N° 18-44 : Garantie d'emprunt de 50 000 € - ADVIVO – Acquisition-amélioration de logements sociaux – "Square Hippolyte" CHUZELLES

N° 18-45 : Garantie d'emprunt de 110 000 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux – rue du stade EYZIN PINET

N° 18-46 : Garantie d'emprunt de 510 000 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux – rue du stade EYZIN PINET

N° 18-47 : Convention avec le département de l'Isère pour l'utilisation par la PMI des locaux du RAM Vienne Nord

N° 18-48 : Convention avec le département de l'Isère pour l'utilisation par la PMI des locaux du Pôle Petite enfance de Chasse

N° 18-49 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Chuzelles sur le bien sis Les Serpaizières Ouest à Chuzelles (38200), cadastré A 3351 appartenant à M. Paul LUCIDI

N° 18-50 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien sis lieudit " Le Port" Condrieu (69420), cadastré AN 314 et AN 316p appartenant au CCASS

N° 18-51 : Avenant n° 1 bail administratif avec la SEM VFD

N° 18-52 : Garantie d'emprunt de 710 400 € - SEMCODA – 11 logements PSLA – Centre Bourg ESTRABLIN

N° 18-53 : Avenant 1 de la Convention d'occupation précaire du bureau n° 3 de la pépinière avec la Société « L et M »

N° 18-54 : Garantie d'emprunt de 255 000 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux – "Les Hauts de Villette" VILLETTE DE VIENNE

N° 18-55 : Garantie d'emprunt de 111 376,50 € - OPAC 38 – Réhabilitation de logements sociaux – L'Hélios - CHASSE SUR RHONE

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés à procédure adaptée :

M18-047 : marché conclu avec l'entreprise ARNAUD DEMOLITION pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 1: démolition pour un montant de 10 9740 € H.T.

M18-048 : marché conclu avec l'entreprise RIBIERE pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 2 : gros œuvre pour un montant de 650 000 € H.T.

M18-049 : marché conclu avec l'entreprise ATELIERS BOIS pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 3 : charpente métallique pour un montant de 103 300 € H.T.

M18-052 : marché conclu avec l'entreprise MARTIN G pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 6:menuiseries extérieures/ serrurerie pour un montant de 56 292,32 € H.T.

M18-053 : marché conclu avec l'entreprise BATOR pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 7: portail de garage pour un montant de 150 525 € H.T.

M18-054 : marché conclu avec l'entreprise JULLIEN pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 8: menuiseries intérieures pour un montant de 7 590,43 € H.T.

M18-055 : marché conclu avec l'entreprise DIC pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 9: isolation, plâtrerie, peinture pour un montant de 27 887,98€ H.T.

M18-056 : marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 10 : carrelage, faïences pour un montant de 7 806,22 € H.T.

M18-057 : marché conclu avec l'entreprise TOKHEIM pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 11: équipements de station pour un montant de 66 666,15 € H.T.

M18-058 : marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 12: électricité pour un montant de 21 6455 € H.T.

M18-059 : marché conclu avec l'entreprise RENE MOLE pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 13 : chauffage pour un montant de 160103,36 € H.T.

M18-060 : marché conclu avec l'entreprise COLAS pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 14 : voiries et réseaux divers pour un montant de 848 377,12 € H.T.

M18-061 : marché conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 15: aménagements paysagers pour un montant de 59 576,45 € H.T.

M18-062 : marché conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 16: portails et clôtures pour un montant de 35 458,93 € H.T.

M18-063 : marché conclu avec l'entreprise LAVANCE EQUIPEMENTS pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 17:aire de lavage pour un montant de 39 099,80 € H.T.

M18-064 : marché conclu avec l'entreprise TOKHEIM pour les travaux de réalisation de la plateforme de mobilité territoriale, lot 18 : ENV pour un montant de 267 740 € H.T.

M18-066 : accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise Papeterie Lacoste pour les fournitures administratives de bureau sur une durée maximum de 4 ans. Groupement de commandes avec Vienne, Luzinay et Chonas l'Amballan.

M18-067 : marché conclu avec l'entreprise TREDI pour l'incinération des déchets ménagers et assimilés pour un montant annuel de 1 774 000 € hors TGAP et pour une durée maximum de 7 ans.

M18-068 : marché conclu avec l'entreprise DUMONT SERVE CCBE pour les travaux de façade du boulodrome pour un montant de 33 202 € H.T.

M18-070 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise FABAUUSA pour la distribution de l'Agglomag lot 1 : territoire de la ville de Vienne pour un montant de maximum annuel de 18 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-071 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise FABAUUSA pour la distribution de l'Agglomag lot 2 : territoires des communes de Chasse sur Rhône et Pont-Evêque pour un montant de maxi annuel de 5 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-072 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise ADREXO pour la distribution de l'Agglomag lot 3 : territoires des communes de Seyssuel, Chuzelles, Luzinay, Serpaize et Villette de Vienne pour un montant de maxi annuel de 5 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-073 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise ADREXO pour la distribution de l'Agglomag lot 4 : territoires des communes de Septème, Moidieu-Détourbe, Estrablin, Eyzin-Pinet et Meyssiez pour un montant de maxi annuel de 5 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-074 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise ADREXO pour la distribution de l'Agglomag lot 5 : territoires des communes de Jardin, Les Côtes d'Arej, Reventin-Vaugris, Chonas l'Ambellan et Saint Sorlin de Vienne pour un montant de maxi annuel de 5 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-075 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise FABAUUSA pour la distribution de l'Agglomag lot 6 : territoires des communes de Saint Romain en Gal, Sainte Colombe, Saint Cyr sur le Rhône, Ampuis, Tupin et Semons et Condrieu pour un montant de maxi annuel de 8 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-076 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec l'entreprise COLAS pour les travaux conteneurs enterrés pour un montant maximum de 1 500 000 € H.T. sur une durée maximum de 4 ans.

M18-077 : marché conclu avec l'entreprise 3D INFRASTRUCTURE pour la Maitrise d'œuvre pour la déconstruction de 2 bâtiments à Vienne : musée de la draperie et maison rue du cirque pour un montant de 16 210 € H.T.

M18-078 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec le groupement d'entreprises BUFFIN-MGB pour les travaux de voirie communautaire, lot 1 Rive Droite du Rhône pour un montant minimum de 600 000 € H.T. et pour une durée de 4 ans.

M18-079 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec le groupement d'entreprises DUMAS-COLAS pour les travaux de voirie communautaire, lot 2 Rive Gauche Nord du Rhône pour un montant minimum de 600 000 € H.T. et pour une durée de 4 ans.

M18-080 : accord-cadre à bon de commandes conclu avec le groupement d'entreprises DUMAS-COLAS pour les travaux de voirie communautaire, lot 3 Rive Gauche Sud du Rhône pour un montant minimum de 600 000 € H.T. et pour une durée de 4 ans.

M18-081 : accord-cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise SERDEX pour le traitement des encombrants issus de 4 déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération pour une quantité minimum de 2 000 tonnes et une quantité maximum de 4 000 tonnes pour une période de 5 mois.

M18-082 : marché conclu avec l'entreprise GINKO RISK concernant la mission d'évaluation et d'assistance pour la passation des marchés publics de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 10 675 € H.T.

M18-083 : accord-cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise SOLEM pour la fourniture de terminaux de téléalarme pour un montant maximum de 600 000 € H.T. et sur une durée maximum de 4 ans.

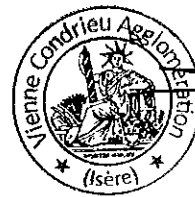
M18-084 : marché conclu avec l'entreprise ACFAL FORMATION pour la mission de dynamisation de parcours d'insertion par le biais d'une mission d'intercesseur emploi entreprises pour un montant de 78 000 € H.T. et pour une période de 20 mois.

M18-085 : accord-cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise SEDic pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la mise en place des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets 2018-2022 pour un montant maximum de travaux de 2 500 000 € HT. et pour une durée maximum de 4 ans.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

